

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L.
procuration de NICOLAI M., SECONDI P., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., CHAMBE A.,
ACKER-CESARI V., ANDREANI N.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : NICOLAI M. procuration à TOMASINI L. , GIUDICELLI PA., ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage: 22/02/2024

Objet : Décision modificative au budget principal – Annulation de titre sur exercice antérieur.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 08/07/2024 décidant de l'annulation partielle du titre 1 de l'exercice 2019.

Il expose qu'il a été oublié de prévoir les crédits nécessaires pour régulariser cette opération et propose donc les écritures comptables suivantes :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Compte 673 « Titres annulés sur exercice antérieur »	+ 180,00 €
Compte 60623 « Alimentation »	- 180,00 €
TOTAL	0,00 €

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré adopte les écritures comptables proposées.

Fait et délibéré à Solaro le 27/09/2024

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

Le 30/09/2024

Application agréée E.legalite.com

70_DE-026-212002836-20240927-2024_46-BF